



Agreste Champagne-Ardenne

Portrait agricole des Ardennes

Les Ardennes comptent 284 197 habitants en 2008 et perdent des habitants depuis 1982.

Elles s'étendent sur 524 611 hectares. L'agriculture occupe 62 % de l'espace départemental.

Deux systèmes d'exploitations caractérisent le département : l'élevage bovin et les grandes cultures.

45 % des effectifs bovins champardennais sont situés dans les Ardennes.

Les exploitations ardennaises sont les plus petites de la région avec 127 hectares en moyenne par exploitation. Cependant, cette taille augmente régulièrement.

Les établissements des industries agroalimentaires sont de taille modeste et emploient 3,4 % des effectifs de l'industrie ardennaise.

29 % du territoire est couvert de bois et forêts. Les Ardennes possèdent la plus grande surface en résineux de la région.

Les Ardennes : un département aux systèmes d'exploitation contrastés

La SAU couvre près des deux tiers de la surface totale du département

Le département des Ardennes comprend trois zones naturelles. Au nord, le plateau ardennais, massif constitué de roches primaires (schistes, grès, calcaires), est traversé par les vallées de la Meuse et de la Semoy. La végétation de ce plateau, élevé de 350 à 500 mètres, est essentiellement forestière. Au centre, c'est une région appartenant essentiellement aux étages secondaires, jurassique en particulier et un peu au crétacé. Son relief est encore assez marqué avec une altitude évoluant entre 200 et 335 mètres. Les vallées inondables de la Meuse, de la Chiers et de l'Aisne sont le domaine des prairies naturelles fauchées ou pâturées. Au sud du département, les crêtes laissent la place à une grande plaine agricole, continuation de la crayeuse marnaise. Compte-tenu de ces caractéristiques physiques, trois types de régions sont définis : les régions herbagères d'élevage dans l'Ardenne, les Crêtes Pré-Ardennaises et la Thiérache, une région agricole mixte culture-élevage et bovins laitiers en Argonne et une

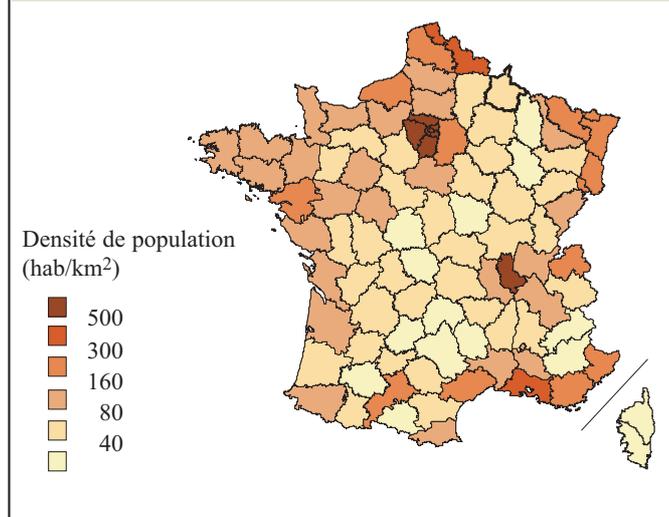
région de grandes cultures en Champagne Crayeuse. L'agriculture occupe 62 % de l'espace départemental. Avec 29 % de sa surface couverte de bois et forêts, les Ardennes sont le deuxième département boisé de la région.

Le climat n'est pas identique sur tout le département. L'ensoleillement moyen est de 1 440 heures à Charleville-Mézières. La moyenne pluviométrique y est de 937 mm sur la période 1971-2000 avec 135 jours de précipitations et une température moyenne de 9,8° C. Au sud du département, les températures sont un peu plus élevées et les pluies moins importantes.

Un département rural

Avec 524 611 hectares, les Ardennes sont le 69^e département métropolitain pour la superficie. Elles comptent 463 communes dont 423 communes rurales. La population légale atteint 284 197 habitants en 2008 ce qui place le département au 74^e rang en France métropolitaine. 34 % des habitants vivent dans l'espace rural. Cette proportion atteint 29 % en moyenne

Les Ardennes, un département à faible densité



Source : Insee, Recensement de population - Population légale 2008 au 1^{er} janvier 2011

régionale et 18 % en France métropolitaine. La densité est de 55 habitants par km², bien en dessous de celle de la France de province (93 hab./km²). Les Ardennes perdent des habitants depuis 1982, passant sous le seuil de 300 000 habitants en 1990. Depuis 1999, les Ardennes sont le deuxième département métropolitain perdant le plus d'habitants après la Haute-Marne (- 5 600), le solde migratoire étant négatif. 22 % de la population est âgée de 60 ans et plus ; c'est équivalent à la moyenne régionale. Un quart des ardennais a moins de 20 ans comme au niveau régional.

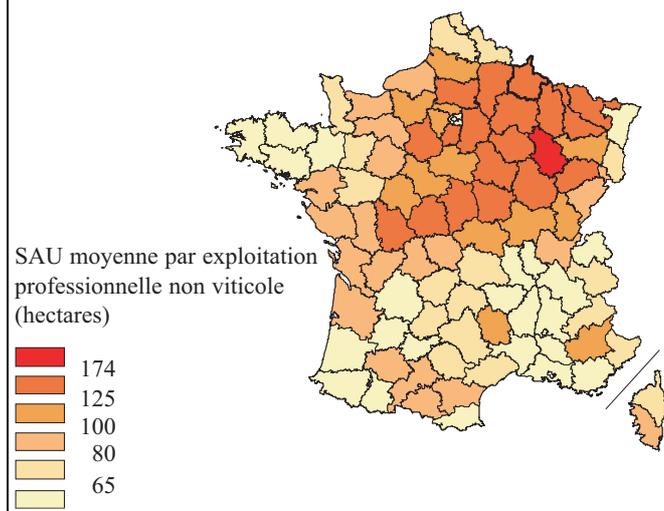
85 % de la population ardennaise est concernée par l'ensemble des démarches territoriales de projet reconnues ou en projet en juillet 2010, la structuration en pays ne couvrant pas l'ensemble du département. Six pays existent actuellement : le Pays des Vallées de Meuse et Semoy, le Pays des Crêtes Préardennaises, le Pays Rethélois, le Pays du Sedannais, le Pays des Trois Cantons et le Pays de l'Argonne Ardennaise. L'agglomération de Charleville-Mézières a contractualisé avec la région. Le territoire des Crêtes Préardennaises a été sélectionné dans le cadre du programme européen leader comme groupe d'action locale (GAL). Les stratégies mises en place par les GAL sont essentiellement axées vers l'accueil et le maintien de la population. C'est une volonté de développer ce territoire et d'être réactif face à la perte de population.

Un projet de création d'un parc naturel régional est en cours dans le nord-ouest du département, situé notamment dans les communes du syndicat intercommunal du Nord-Est, de la Communauté de communes de plaine et forêts de l'Ouest Ardennais et du Pays des Vallées de Meuse et Semoy.

Sur un plan économique, les Ardennes contribuent pour 20,5 % en 2009 à la valeur de la production agricole champardennaise hors viticulture.

Le résultat courant avant impôt par actif non salarié s'élève à 30 100 euros en moyenne sur la période 2005-2009. C'est le deuxième revenu le plus faible dans la région. Cependant, il est supérieur à la moyenne nationale de 9 000 euros.

Des exploitations de taille relativement modeste pour le nord-est de la France



Source : Agreste, Enquête sur la structure des exploitations en 2007

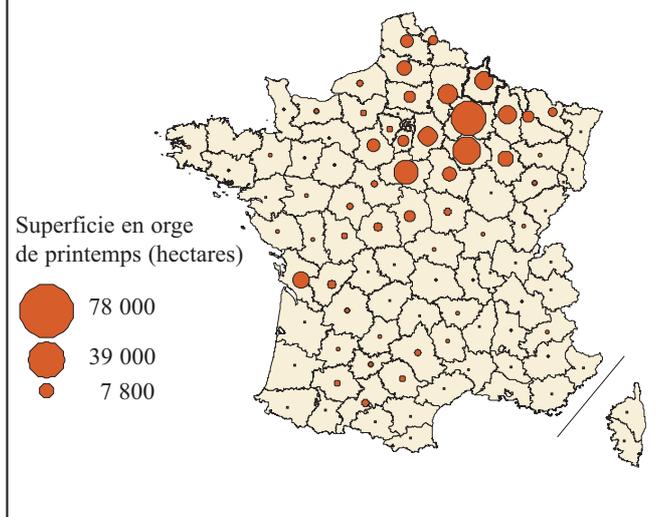
Des exploitations de taille relativement modeste

En 2007, le département des Ardennes compte 2 385 exploitations professionnelles. Dans la région, seule la Marne compte plus d'exploitations professionnelles non viticoles. Leur nombre a diminué de 300 depuis 2000, soit un taux de disparition annuel de 1,8 %. Dans le même temps, la surface moyenne par exploitation s'est accrue de 15 % pour atteindre 127 hectares. Ce sont les exploitations les plus petites en taille dans la région. Les Ardennes suivent la tendance générale, les petites exploitations disparaissent et les superficies se concentrent dans des exploitations de taille croissante. Cependant, la proportion d'exploitations de moins de 100 hectares demeure la plus importante de la région. Le nombre d'exploitations de grande taille a progressé. L'agrandissement des exploitations coïncide avec la régression des exploitations individuelles. Les EARL ont progressé de 10 points depuis 2000 pour atteindre 32 % en 2007 avec une surface moyenne de 144 hectares. Ce succès s'explique notamment par l'opportunité qu'elles offrent de dissocier patrimoine professionnel et familial, tout en permettant aux conjoints d'être les seuls associés de la structure. Le nombre de GAEC est stable depuis 2000. Il s'agit de structures de grande taille (217 hectares).

Importance du travail familial

En 2007, 5 300 personnes travaillent dans les exploitations professionnelles ardennaises dont 4 830 actifs familiaux, aidés de 2 200 salariés saisonniers. La quantité de travail réalisé a diminué de 11 % depuis 2000 et s'élève à 4 500 UTA en 2007, soit l'équivalent de 1,9 personne occupée à plein temps pendant une année par exploitation. Le travail est principalement assuré par les exploitants et coexploitants (2 980 UTA) et leur famille (770 UTA), soit 83 % du travail fourni. Le travail réalisé par les salariés permanents (390 UTA) a diminué depuis 2000 de 44 UTA. A l'inverse, celui effectué par les saisonniers et les ETA et CUMA a progressé. Près d'une exploitation sur

Septième place nationale pour l'orge de printemps



Source : Agreste, Statistique agricole annuelle 2009

deux a recours au travail saisonnier avec en moyenne 60 jours de travail par exploitation. La surface exploitée par UTA s'établit à 67 hectares. C'est la valeur la plus faible de la région, confirmant la présence de structures de plus petites tailles dans les Ardennes.

Une répartition des productions dépendant de leur localisation

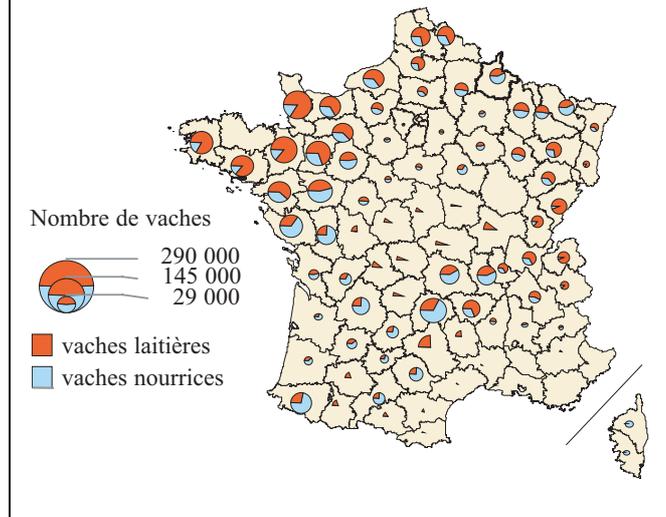
Dans les Ardennes, compte-tenu des conditions géographiques, seuls 55 % de la SAU du département sont des terres labourables. Les céréales sont les principales cultures. Elles représentent 22 % de la valeur de la production agricole hors subventions.

En 2009, la sole céréalière, avec 115 260 hectares, occupe le 37^e rang français. C'est la culture la plus importante du département : elle couvre 37 % de la SAU des exploitations et 22 % de la surface du département. Le blé tendre représente la moitié de cette sole. Les surfaces en orge de printemps constituent la deuxième céréale du département et le positionnent à la 7^e place nationale avec 24 170 hectares. Les Ardennes affichent des rendements inférieurs à ceux de la Marne et de l'Aube mais supérieurs à ceux de la Haute-Marne. Ces rendements sont respectivement de 76 q/ha et 66 q/ha en moyenne quinquennale contre 78 q/ha et 66 q/ha dans la région. Ils sont cependant supérieurs aux rendements nationaux. En Champagne Crayeuse au sud du département, les rendements sont comparables à ceux de la Marne. Mais, les rendements plus faibles des autres régions agricoles font baisser les rendements moyens du département.

Les surfaces occupées par les oléagineux sont faibles. Il s'agit essentiellement de colza. Avec 18 450 hectares en 2009, le département se situe au 29^e rang national. Les rendements sont équivalents à la moyenne régionale et supérieurs à la moyenne nationale.

Avec 128 210 hectares, la surface toujours en herbe (STH)

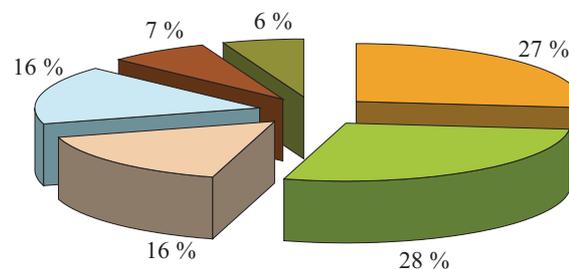
89 600 vaches dans les Ardennes



Source : Agreste, Statistique agricole annuelle 2009

couvre 42 % de la SAU des exploitations et devance les surfaces en céréales. La STH ardennaise représente 46 % de la STH régionale. Avec les prairies artificielles et temporaires, les surfaces herbacées ardennaises couvrent 47 % de la SAU des exploitations.

Les composantes de la valeur de la production agricole hors subvention en 2009



Les composantes de la valeur de la production agricole hors subvention en 2009

- Céréales, oléoprotéagineux
- Fourrages et autres produits végétaux
- Gros bovins
- Lait et produits laitiers
- Autres activités
- Services

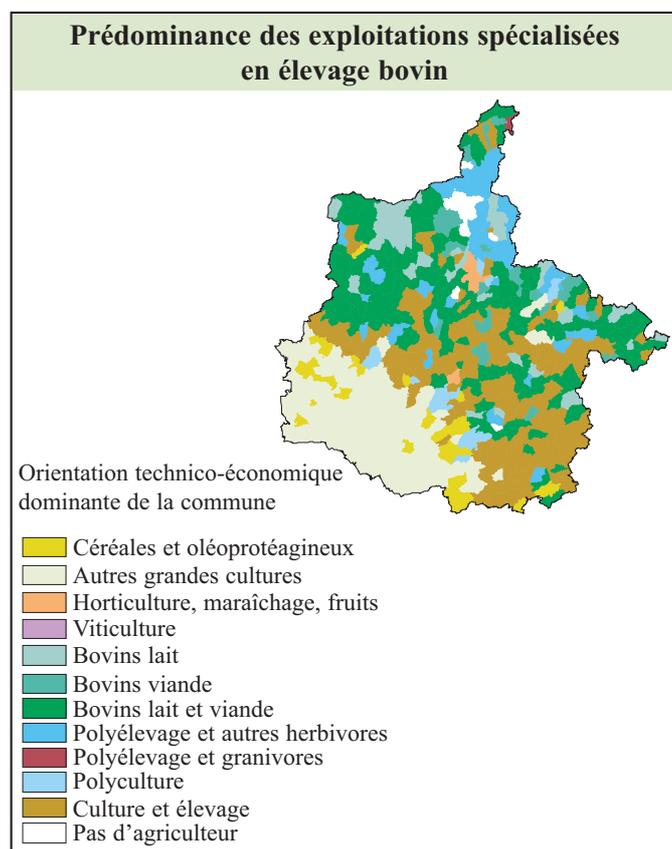
Source : Agreste, Comptes de l'agriculture 2009 provisoires

Les Ardennes, un département d'élevage

Avec 38 % des exploitations, les exploitations professionnelles spécialisées en élevage bovin demeurent les plus représentées. Cependant, cette part a diminué depuis 2000. Parmi ces exploitations, les exploitations spécialisées en élevage laitier

représentent 40 % et celles combinant le lait et la viande 32 %. Les exploitations spécialisées en bovins viande sont des exploitations de taille modeste (94 hectares) et surtout utilisant peu de main-d'œuvre (1,3 UTA). Celles spécialisées en lait sont de taille similaire mais emploient en moyenne 2 UTA. Les exploitations alliant le lait et la viande sont plus grandes que la moyenne aussi bien en taille (148 hectares) qu'en main-d'œuvre (2,3 UTA). Le nombre d'exploitations professionnelles orientées principalement vers les céréales et oléoprotéagineux et en cultures générales a progressé depuis 2000. Leur part s'élève à 36 %. Avec 134 hectares pour les céréales et oléoprotéagineux et 143 hectares pour les cultures générales, leur superficie a peu évolué depuis 2000 contrairement aux exploitations bovines qui ont vu leur surface s'accroître nettement, surtout pour les exploitations associant le lait et la viande. Leur superficie est aussi à peine plus élevée que la moyenne des exploitations professionnelles. Un cinquième des exploitations est spécialisé en grandes cultures et élevage. Leur part a progressé d'1,5 point depuis 2000, résultant notamment du passage des orientations bovines vers cette spécialisation. Avec 152 hectares en moyenne, ce sont les plus grandes exploitations. La main-d'œuvre est également importante, 2 UTA en moyenne.

45 % du cheptel bovin champardennais est élevé dans les Ardennes. La filière bovine contribue pour 32 % à la valeur de la production agricole du département, 16 % pour le lait et 16 % pour la viande bovine. En terme d'effectifs, le département se situe à la 28^e place nationale devant la Moselle et les Vosges. 32 % du cheptel est composé de vaches, plus d'une vache sur deux sont des vaches allaitantes. En 2009, le département se classe en 28^e position pour le nombre de vaches allaitantes et à la 33^e pour les vaches laitières.



Source : Agreste, Recensement agricole 2000

60 exploitations déclarent pratiquer l'agriculture biologique ou être en phase de reconversion en 2009, soit 14 exploitations de plus qu'en 2001. Ces exploitations utilisent 2 681 hectares soit un accroissement de 76 % depuis 2001. 76 % correspondent à des surfaces en agriculture biologique, le solde étant en phase de reconversion. Les productions végétales en mode de production biologique concernent essentiellement des surfaces toujours en herbe en rapport avec l'élevage. Cependant, les surfaces consacrées aux céréales progressent. Pour la production animale en mode biologique, le nombre de vaches lait ou viande a plus que doublé depuis 2001, mais demeure très faible.

Les industries agroalimentaires, des établissements de petite taille

Dans les Ardennes, la filière agroalimentaire représente 3,4 % des effectifs de l'industrie. C'est nettement moins important que la moyenne régionale, la Marne avec 24 % des effectifs salariés de l'industrie dans les IAA tirant la moyenne vers le haut. Les établissements ardennais de la branche de l'agroalimentaire sont de taille plus modeste que dans les autres départements de la région. La société LU à Charleville-Mézières est le premier employeur agroalimentaire du département. Les autres établissements les plus importants se situent dans l'industrie laitière (Canéla et Nestlé), dans la fabrication d'aliments pour animaux (usine de déshydratation de la luzerne Euroluz à Pavvres) et l'industrie des boissons avec les Sources Roxane à Jandun.

La certification de conformité (CCP) est le signe de qualité développé le plus récemment. Localement existe la CCP « Viande des herbages ardennais ». Le boudin blanc de Rethel

Définitions

Les exploitants correspondent à l'ensemble chefs d'exploitation et coexploitants.

Unité de travail (UTA) : 1 UTA équivaut au travail d'une personne à plein temps pendant une année, soit 1 600 heures annuelles.

Orientation technico-économique (OTEX) : classification européenne des exploitations, déterminée par le poids relatif des marges brutes standard (MBS) des différentes productions dans la marge brute standard totale de l'exploitation. Celle-ci est déterminée par pondération des surfaces de cultures et des effectifs de cheptel par des coefficients régionalisés de MBS.

bénéficie d'une Indication Géographique protégée (IGP). Sa production est localisée dans l'arrondissement de Rethel.

Les Ardennes, premier producteur de sciages de résineux dans la région

Près de la moitié de la forêt ardennaise appartient au public. Les deux tiers des superficies en bois et forêts sont constituées uniquement de feuillus. Plus de la moitié des forêts en résineux de la région se situent dans les Ardennes. Avec 668 800 m³, la récolte ardennaise représente 45 % de la récolte régionale et 1,7 % de la production nationale. En 2009, cette production est supérieure de 25 % à la moyenne des cinq années précédentes, évolution plus favorable que celle de la région (- 8 %). Un peu plus de la moitié de la récolte est composée de bois d'industrie. Aussi bien pour le bois d'œuvre que pour le bois d'industrie, les volumes les plus importants proviennent des feuillus. 59 % des volumes récoltés sont écocertifiés, soit 10 points de plus qu'au niveau régional mais inférieure de 2 points à la moyenne nationale. Le département se caractérise par d'importants volumes de sciages issus des résineux, du chêne et des peupliers.

Les Ardennes sont aussi positionnées sur le marché traditionnel, certes marginal, des traverses de chemins de fer. Avec 61 100 m³, les volumes sciés en 2009 sont inférieurs de 34 % à la moyenne 2004-2008. Ils représentent plus du tiers des volumes récoltés dans le département. Cependant, malgré une récolte de bois importante, les sciages ardennais sont faibles. En 2009, les Ardennes retrouvent la place de premier producteur de sciages de la région après avoir été devancées par la Haute-Marne et l'Aube en 2008.

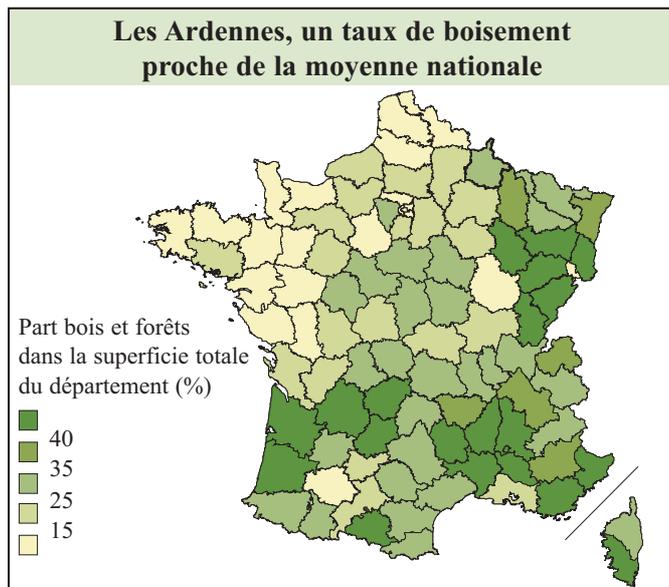
A Bazeilles, UNILIN (appartenant à un groupe américain depuis 2005) a installé en 1999 une unité de production de panneaux modernes qui emploie aujourd'hui 220 salariés. A partir de 850 000 tonnes de bois, le site produit chaque année environ 600 000 m³ de panneaux densité moyenne en rythme de croisière, et constitue ainsi la principale unité consommatrice de bois d'industrie en Champagne-Ardenne.

Les Ardennes agricoles, des atouts à valoriser

Les Ardennes sont un département rural peu peuplé et en déclin démographique depuis les années 1980. C'est le deuxième département boisé de la région. Il est spécialisé dans les sciages de résineux, de chênes, de peupliers ainsi que dans la production de traverses de chemins de fers.

L'agriculture occupe 62 % de l'espace départemental. Bien qu'en diminution, le nombre d'exploitations est encore important. Mais leur taille moyenne est la plus petite de la région. Une exploitation sur deux est individuelle mais les formes sociétaires progressent, notamment les EARL. Les exploitations emploient peu de salariés, le travail étant assuré par la main d'œuvre familiale. Le travail réalisé par les saisonniers se développe. Les Ardennes demeurent un département d'élevage tout en produisant des grandes cultures.

Ce département n'a pas été épargné par les crises de ces dernières années : dérégulation des prix des grandes cultures, hausse du coût des intrants, notamment pour les éleveurs, fièvre catharale ovine... Ces contraintes, alliées aux causes plus structurelles, pourraient laisser penser que les Ardennes sont en déclin. Cependant, de nombreuses démarches de projet sont initiées grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs : développement du bio, de la vente directe, valorisation du bois, etc...



Source : Agreste, Statistique agricole annuelle 2009

Pour en savoir plus :

- Agreste Champagne-Ardenne n° 10, septembre 2008 : l'agriculture ardennaise reste familiale
- Agreste Champagne-Ardenne, hors série, décembre 2010 : tableaux de l'agriculture champardennaise
- Des données en ligne sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

Agreste Champagne-Ardenne n° 1 - Février 2011



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Service régional de l'information statistique et économique
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes
51037 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
E-mail : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : J.P. Alloy
Rédacteur en chef : J.P. Alloy
Rédaction : N. Viatte
Composition : M. Lallement
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1249-5891

Prix : 3 euros